

M. PELLETIER: Je le ferai dès que je le voudrai.

M. SINCLAIR: Faites-le maintenant.

M. PELLETIER: Il s'agit du receveur des postes à East-Roman-Valley.

Quelques VOIX: Agissez immédiatement.

M. PELLETIER: Les honorables députés désirent-ils que j'aile au département immédiatement pour avoir les dossiers? Je ne sais pas quelle est la coutume à Red-Deer, mais à Ottawa nous fermons nos bureaux à cinq heures. Mais j'ai donné le nom du bureau de poste—East-Roman-Valley.

M. SINCLAIR: C'est le seul fonctionnaire qui à ma connaissance, a été destitué pendant les huit ans que j'ai passé dans cette Chambre. Si le sous-ministre des Postes veut produire tous les papiers, il y trouvera la preuve de ce que j'ai dit. J'espère qu'il sera assez juste pour déposer tout le dossier, y compris les déclarations et les affidavits. Il constatera que la destitution a été faite non pas d'après ce que j'ai dit, mais d'après la preuve qui a été apportée.

M. PELLETIER: L'honorable député a demandé la destitution de ce receveur des postes; une pétition a été présentée et lui a été soumise; l'honorable député a alors écrit une lettre dans laquelle il disait qu'il avait été informé que ce fonctionnaire avait fait telle ou telle chose, et à la suite de cette lettre ce fonctionnaire a été révoqué.

M. CLEMENTS: Je n'ai jusqu'à présent pris aucune part à ce débat sur les destitutions, mais j'ai été obligé d'écouter ce qui me semble être une discussion oiseuse et inutile, et dans l'intérêt seul des honorables députés de la gauche. Je pourrais, si je le voulais, citer des cas de destitutions par l'ancien Gouvernement dans la circonscription de Kent-ouest, que j'ai autrefois eu l'honneur de représenter dans cette Chambre. On a fait des destitutions dans ce comté, non pas à la douzaine, mais par quarante et cinquante à la fois. Je me rappelle un cas en particulier, celui de M. Dunn, concierge dans un bureau de poste. Je puis donner ma parole d'honneur que cet homme n'avait jamais songé à se mêler de politique d'un côté ou de l'autre. Il avait un fils infirme qu'il faisait vivre; cependant on le destitua à un jour d'avis. La destitution fut faite à la demande de M. Campbell qui autrefois représentait Kent. Je pourrais, pendant deux heures de temps, citer d'autres cas de destitutions qui ont été faites par les honorables députés de la gauche après leur arrivée au pouvoir en 1896.

Comme représentant de Comox-Atlin, circonscription représentée pour la première fois par un conservateur, je dirai que le sort de tous les fonctionnaires dans cette

M. SINCLAIR.

grande circonscription dépendait du comité libéral dont ils étaient membres. Ils agissaient comme présidents de bureaux de votation, faisaient des discours politiques et employaient tous les moyens possibles pour me battre dans ce comté. Je veux cependant faire preuve de clémence à l'égard de ces fonctionnaires, car je sais que l'ancien Gouvernement les a menacés plusieurs fois de destitution s'ils ne voulaient pas agir de cette façon, ce qu'ils n'auraient pas fait si on les avait laissés libres. J'ai écouté avec dégoût les discours des membres de la gauche. S'ils ont quelques égards pour les autres fonctionnaires dans les différentes parties du pays, ils cesseront cette discussion. Si non, je demanderai la destitution de fonctionnaires libéraux dans la grande circonscription de Comox-Atlin.

M. SINCLAIR: Que décide le ministre; accorde-t-il l'enquête dans le cas de M. Sutherland?

M. MONK: Si mon honorable ami veut donner quelques raisons pour tenir une enquête, on la lui accordera.

M. SINCLAIR: Quelles raisons?

M. MONK: Je voudrais qu'il nous déclarât que ce fonctionnaire ne s'est pas mêlé de politique et n'est pas coupable des fautes qu'on lui reproche.

M. SINCLAIR: Est-ce que le ministre veut avoir une lettre de M. Sutherland qu'il ne s'est pas mêlé de politique, ou ne s'est pas rendu coupable d'intervention politique active? Je ne pourrais pas moi-même signer une lettre de ce genre à son sujet, car je ne connais pas beaucoup les faits.

M. MONK: Mon honorable ami m'a dit qu'il n'y avait absolument aucune raison de le destituer. Si mon honorable ami n'a pas d'objection à donner une lettre à cet effet au département on verra ce qu'il y a à faire.

M. SINCLAIR: On m'informe qu'il y a aucune raison de le destituer.

M. CHISHOLM (Antigonish): Il me semble que la droite est plus sévère dans ses attaques contre le Gouvernement que la gauche elle-même. Les honorables membres de la droite admettent que le Gouvernement faiblit et vacille, et qu'il ne s'est pas montré à la hauteur du programme qu'il exposait lorsqu'il était dans l'opposition. Nous nous plaignons de ce temps-ci de ne pouvoir obtenir aucune réponse nette du ministre ou du Gouvernement; s'il doit agir d'après le principe qu'aux vainqueurs appartiennent les dépouilles, ainsi que le demandent les honorables membres de la droite, nous voudrions le savoir.

Si les honorables députés voulaient dire: Nous allons faire de la place partout où nous pourrons en trouver, et nous allons décapiter des libéraux chaque fois que nous pourrons trouver une excuse; nous ne nous